

Prestations et honoraires de l'agence

Transactions immobilières

- ◆ 7% du prix de vente jusqu'à 100 000 euros
- ◆ 6% du prix de 100 001 euros à 150 000 euros
- ◆ 5 % du prix de vente au delà de 150 001 euros

Locations d'appartements

- ◆ 1 mois de loyer partagé entre le locataire et le propriétaire dans la limite autorisée par la loi ALUR soit 3 euros par m² pour l'état des lieux et 8 euros par m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail

Administration de biens

- ◆ 8.4 % des encaissements mensuels

Syndic de copropriétés

- ◆ 120 euros par lot habitable (appartement)

Estimations immobilières

- ◆ Gratuit si signature d'un mandat de vente
- ◆ Sinon 120 euros + éventuellement indemnités kilométriques (0.50 cents par kilomètre parcouru)
(Remise de 10 % pour deux maisons à évaluer ensemble.)

Nos prix s'entendent T.V.A. comprise (20.00%)